

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02 juin 2023

Date d'affichage :

SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie Aufrère, Maire.

Etaient présents :

Nathalie AUFRERE, Dominique BOUSQUENAUD, Audrey DATIN, Philippe BERTRAND, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Corinne JENFER, Virginie LECLAIR, Didier MAZELIN,

Procuration :

Absents excusés : Saïd HECHT, Rémi VINCENT

Absents non excusés : Florian CHARUEL, Adeline WALLERAND

Secrétaire de séance :

Magali DANIELCZYK

Présidente de séance :

Nathalie AUFRERE

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Délibération n°20_ 2023 -

Madame la Présidente a donné lecture :

- Des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des sénateurs,
- Du décret fixant la date à laquelle les conseil municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2023 dans le département,
- De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux,
- Du nom des candidats délégués et suppléants.

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

La Présidente a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimée à l'élection de trois délégués et de 3 suppléants.

Une seule liste se présente dont le titre est « VANNES-LE-CHATEL » comprenant dans l'ordre les noms suivants : MM BOUSQUENAUD Dominique, AUFRERE Nathalie, DANIELCZYK Magali, MAZELIN Didier, LECLAIR Virginie et DATIN Audrey.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, introduit dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	9
A déduire : bulletins blancs et nuls :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5

Ont obtenu :

Mr BOUSQUENAUD Dominique	9 voix	Titulaire
Mme AUFRERE Nathalie	9 voix	Titulaire
Mme DANIELCZYK Magali	9 voix	Titulaire
Mr MAZELIN Didier	9 voix	Suppléant
Mme LECLAIR Virginie	9 voix	Suppléant
Mme DATIN Audrey	9 voix	Suppléant

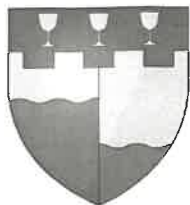
Ont réuni la majorité absolue, ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter le mandat.

TRANSFERT DES COMPETENCES SU SERVICE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Délibération n°21_ 2023 -

La compétence du service assainissement était déjà transférée au syndicat d'assainissement siégeant à ALLAMPS.

Par conséquent, il n'y pas lieu de délibérer.



MAIRIE
6, rue de la Poste
54112 VANNES-LE-CHATEL

Séance du 09 juin 2023 à 20 heures 00

Etaient présents :

Nathalie AUFRERE, Dominique BOUSQUENAUD, Audrey DATIN, Philippe BERTRAND, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Corinne JENFER, Virginie LECLAIR, Didier MAZELIN,

Procuration :

Absents excusés : Saïd HECHT, Rémi VINCENT

Absents non excusés : Florian CHARUEL, Adeline WALLERAND

Secrétaire de séance :

Magali DANIELCZYK

Présidente de séance :

Nathalie AUFRERE

Séance du 09 juin 2023 à 20 heures 00 Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR :

1 - - Adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 12 mai 2023

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière réunion.

2 - - Elections sénatoriales : désignations des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

3 - - Transfert compétences du service assainissement à la communauté de communes

4 - - questions diverses

Le Maire,

Nathalie AUFRERE

La Secrétaire de séance,

Magali DANIELCZYK

